

# Succession remariage et enfants

## Par domi1502, le 23/05/2010 à 16:43

## Bonjour,

Je suis divorcée et propriétaire en indivision de la maison que mon ex-mari et moi avions acheté. Nous avons eu 2 enfants.

Mon ex s'est remarié,il y a 2 ans. Quels sont les droits de sa nouvelle épouse concernant cette maison (ils n'ont pas d'enfants ensemble) ? Nos enfants risquent-ils d'être en partie déshériter d'une partie des biens de leur père ?

Merci

#### Par amajuris, le 24/05/2010 à 12:09

#### bonjour,

la maison appartient à vous et à votre ex-mari. dans la communauté légale formée par votre ex et sa nouvelle épouse ce bien est un bien propre. la situation peut être différente si leur régime est par exemple la communauté universelle.

si votre ex décède avant son épouse elle héritera de celui-ci selon les règles de succession (1/4 en pleine propriété) ou plus s'il existe une donation ou testament (usufruit sur la totalité de sa succession).

l'indivision n'est pas un mode de gestion de biens recommandé. cordialement